

DELIBERATION N° 87/09-06 - APPROBATION DU C.A. 1986 ET DU B.S. 1987 DE LA
REGIE DE TELEDISTRIBUTION

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 1986 et du Budget Supplémentaire 1987, approuvés par le Conseil d'Exploitation de la Régie Autonome de Télédistribution le 1er Juillet 1987.

Les quatre élus de l'opposition ayant déclaré leur intention de ne pas prendre part au vote,

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,*

- approuve le Compte Administratif 1986 et le Budget Supplémentaire 1987 de la Régie Autonome de Télédistribution et donne quitus à son Directeur.